

S.A. des Anciens Éts Monier, Fébreau & Cie GARAGE DU NORD-ANNAM, Vinh

NORD-ANNAM
VINH
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mars 1926)

Le bal masqué du [Grand Hôtel](#). — [...] On apprécia fort quatre petites automobiles construites par M. Fébreau, l'aimable directeur du Garage du Nord-Annam à Vinh.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 décembre 1926)

Société anonyme des Anciens Établissements Monier ¹, Fébreau ² & Cie va être créée une nouvelle société ayant pour objet le rachat et l'exploitation du fonds de commerce appartenant à MM. Monier, Fébreau & Cie, et connu sous le nom de Garage du Nord-Annam. Capital social : 180.000 piastres, en 3.600 actions de 50 \$. Pas de parts de fondateurs.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 février 1927)

Ayant commandé une automobile au garage Monnier [*sic* : *Monier*] Fébreau et Cie, nous dormons sans souci et, la couchette étant bien suspendue, nous nous réveillons quand le garçon du train nous appelle : Monsieur, bientôt Vinh...[...] Cinq minutes après, l'auto qui nous attend à la gare roule sur la route du Laos.

Une organisation moderne
(*L'Avenir du Tonkin*, 24-26 août 1927)

Non seulement le [garage AVIAT](#) met tout en œuvre pour satisfaire ses clients à Hanoi et il y arrive, mais encore, soucieux de leur éviter tous ennuis sur la route et ne reculant devant aucun sacrifice, vient d'organiser un service d'agents du Garage Aviat.

Ces agences au nombre de 6 :

.....
Monier Fébreau & Cie Vinh
.....

ont en magasin tous les articles susceptibles d'être demandés par un touriste en panne sur la route et se tiennent constamment à la disposition des automobilistes.

¹ [Gustave Monier](#) : entrepreneur.

² Fébreau : ancien de la [Société des transports automobiles indochinois](#), d'Haïphong.

C'est en facilitant le tourisme qu'on développera la richesse de l'Indochine.

Société an. des messageries automobiles Nord-Annam-Laos

Siège à Vinh

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 avril 1928)

Son organisation est parfaite. Elle est dirigée par M. Fébreau, technicien qui a déjà fait ses preuves.

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 avril 1928)

Enquêtes. — À la requête du Parquet, il a été procédé : 1° à une enquête au sujet d'un report d'avances de 15 p. commis au préjudice du Garage Monier-Fébreau de Vinh
...

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1928)

Le Garage du Nord-Annam Monier Febreau et Cie augmente son capital de 21.500 piastres.

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale extraordinaire de la Société de Garage du Nord-Annam,
tenue le 22 juillet 1928 au siège social de la société, à Vinh, à 9 h. du matin

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 août 1928)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Loisy ³, directeur-administrateur.

Monsieur Fébreau est désigné comme secrétaire par les associés présents.

Les convocations à l'assemblée générale extraordinaire ont été faites par lettres recommandées du 12 juillet 1928. Récépissés 198 à 206 et les pouvoirs des associés ont été déposés dans les délais réglementaires.

Monsieur le président, vu la feuille de présence, constate que 63 parts du capital sont présentes et représentées sur 76 au total, et que 31.500 p. 00, quant au capital sont représentées.

Il existe donc le quorum nécessaire, tant au point de vue voix, qu'au point de vue capital, et l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau la feuille de présence et appelle la discussion sur l'ordre du jour prévu aux convocations.

1° — Régularisation des augmentations de capital antérieures et 2° Réduction à 38.000 p.00 du capital social et répartition des parts.

Le président fait connaître et rappelle que, d'après les statuts originaires en date à Vinh du 1^{er} août 1926 (dont le P.V. est annexé et sera déposé au Greffe en même temps que les présentes et l'extrait publié), il fut procédé à une augmentation de capital

³ Amédée Loisy : ingénieur des travaux publics, puis planteur de café et dirigeant de sociétés.

de 5.000 p. — soit 500 p. pour chacun des associés, ce qui portait à 25.000 p. le capital social. Que le 4 septembre 1927, au cours d'une assemblée régulièrement constituée dont le P.V. est aussi annexé aux présentés et l'extrait sera également publié), il fut procédé à une nouvelle augmentation de capital.

A — 2.500 p. par admission d'un nouvel associé, M. Baptiste (Jean-Baptiste), propriétaire demeurant à Vinh.

B — 16.500 p. par création de 33 parts nouvelles de 500 piastres, ce qui devait porter le capital social à 44.000 piastres au total.

Qu'au cours de cette assemblée, il ne fut pas spécifié dans quelle proportion cette augmentation de capital serait répartie entre les associés, et qu'elle n'a été consacrée dans la pratique que pour 38.000 p. 00 de capital total, au lieu de 44.000 p. 00 dont ventilation sera donnée ci-après.

Que cela est résulté de changements par suite de décès, ou de cessions de parts survenus dans la composition de la société.

Que M. Calard, décédé, est représenté par la cohérisse conformément aux statuts,

Que, d'autre part, il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 1928, déposé au greffe du tribunal de Vinh suivant acte de dépôt en date du 10 du même mois publié au *Journal officiel* du 21 mars 1928, que les parts d'intérêt de M. Dam-Ninh sont cédées à M. Nguyễn-van-Tinh, entrepreneur à Vinh, que M. Nguyễn-van-Tinh a pris également le lieu et place de M. Jam, le tout sans que les statuts aient été expressément modifiés.

En conséquence, le président soumet à l'assemblée, les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de 44.000 p. à 38.000 p.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 63 voix présentes et représentées.

Deuxième résolution

L'article IX des statuts est remplacé par le texte ci-après :

Art. IX. — Le capital social est fixé à la somme de trente huit mille piastres (38.000 p.)

Il est fourni de la manière suivante :

1° M. Monier Gustave Joseph, ind. à Vinh	4.000 p.	8 parts
2° M. Fébreau Henri Gabriel, ingénieur-mécanicien à Vinh	4.000	8
3° Cohérisse Calard Louis	2 500	5
4° M. Nguyễn van-Tinh, aux droits		
a) de M. Jam (Paul-Albert)	2.500	5
b) de M. Dam-Thuc-Tru dit Dam-Ninh	2.500	5
5° M. Loisy Amédée, propriétaire à Vinh	4.000	8
6° M. Pilloud Eugène, propriétaire à Vinh	2.500	5
7° M. Pailler Henri, propriétaire à Hatinh	4.000	8
8° M. Trilleau Jules Armand ⁴	4.000	8
9° M. Cotin Henri Georges, propriétaire à Vinh	4.000	8
10° M. Baptiste Jean-B., propriétaire à Cua-Tung	4.000	8
au total	38.000 p.	76 parts

La résolution ci-dessus, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité de 63 voix représentant 31.500p. du capital.

⁴ Jules Amand Trilleau : né le 13 septembre 1880 à Prahecq (Deux-Sèvres). Un fils : Émile (1^{er} décembre 1910). Entré dans les Travaux publics de l'Indochine le 18 juin 1914. Proche de Loisy qu'il remplaça comme chef de la subdivision de Hatinh pendant les vacances d'août 1924. Administrateur de la Samanal.

Il est passé ensuite sans désenchanter à délibérer sur l'affectation hypothécaire destinée à garantir les avances faites par la Banque de l'Indochine comme prévu au 3 de l'ordre du jour de convocation.

Après échange de conversations à ce sujet, le président met aux voix la résolution suivante :

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'affecter et hypothéquer au profit de la Banque de l'Indochine, à concurrence de vingt cinq mille piastres (25.000 p. 00) formant avec l'affectation déjà consentie une somme de quarante mille piastres (40.000 p.) l'immeuble sis à Vinh, boulevard Maréchal-Pétain, appartenant à la société, en garantie d'avances consenties à la société, et délègue tous pouvoirs à monsieur LOISY, directeur-administrateur pour consentir la dite affectation, signer tous actes, faire toutes déclarations et généralement faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures trente et ont signé, le président, le secrétaire et les actionnaires présentes à la réunion.

.....

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1928)

M. Monier a démissionné de ses fonctions d'administrateur-directeur du Garage du Nord-Annam Monier, Fébreau et Cie, et a été remplacé par M. Loisy.

HANOÏ-SAÏGON EN 29 H. 54 m.

PAR M. VICTOR DEMANGE

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 février 1930)

À Vinh, messieurs Monier et Fébreau avaient fait le nécessaire : sur le bac attendaient deux touques d'essence prêtes à être versées.

AVIS DE DÉCÈS

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 juillet 1930)

Monsieur et madame Henri Fébreau ; les familles Fébreau, Cosset et Joalland ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

Monsieur Charles FEBREAU,
leur fils, petit-fils et neveu décédé à Amélie-les-Bains dans sa vingt et unième année.
Il ne sera pas envoyé de lettre de faire part.

Hanoï

Chute accidentelle

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 septembre 1939)

Ninh-van-Dong, 16 ans, élève-mécanicien à la maison Fébreau, 212, quai Guillemoto, est tombé accidentellement du haut d'un arbre planté dans la cour de cette maison.

Il a été transporté dans un état grave à l'hôpital indigène du Protectorat où il a été admis.

Enquête ouverte.
